



Québec, le 25 novembre 2025

Madame Lisa Gauthier
Porte-Parole
Régie des matières résiduelles du Lac-Saint-Jean
Lisa.gauthier@rmrlac.qc.ca

**Objet : Projet d'agrandissement du lieu d'enfouissement technique
d'Hébertville-Station– Questions complémentaires – DQ6**

Madame,

En référence au dossier présentement à l'étude, la commission chargée de l'examen du projet précité désire obtenir des renseignements complémentaires.

Veuillez trouver, annexées à la présente, des questions dont nous souhaitons grandement recevoir les réponses d'ici le **27 novembre 16h00** prochain compte tenu de l'échéancier dont dispose la commission pour ses travaux.

Afin de faciliter le suivi et le repérage de l'information, bien vouloir reprendre le libellé de chaque question avant d'y ajouter votre réponse.

Nous vous remercions de l'attention que vous porterez à cette demande et vous prions d'agréer, Madame, l'expression de nos sentiments les meilleurs.

Kim Maloney
Coordonnatrice du secrétariat de la commission

p. j.

Projet d'agrandissement du lieu d'enfouissement technique d'Hébertville-Station– Questions complémentaires – DQ6

1. La RMR précise ne pas avoir de projections sur l'élimination hors de la région, (Lisa Gauthier, DT2, p. 72). Plusieurs déclarations annuelles de 2022 à 2024 de la plupart des LET au Québec qui auraient pu recevoir des matières du Saguenay–Lac-St-Jean sont accessibles et publiques au travers de quatre demandes d'accès à l'information. Ces déclarations montrent que, de 2021 à 2024, entre 2 800 et 8 500 t par année de matières résiduelles provenant des ICI de Ville de Saguenay ont été acheminées au LET de St-Thomas ainsi que de faibles tonnages (moins de 50 t) de CRD ou de matériaux d'excavation de la région dans d'autres LET ([MELCCFP, 2023](#), p. 16 et 37 PDF; [MELCCFP, 2025a](#), p. 4, 26 et 42 PDF; [MELCCFP, 2025c](#), p. 14, 35 et 46 à 48 PDF ; [MELCCFP, 2025b](#), p. 7, 21, 36, 52 et 65 PDF).

Par ailleurs, la commission d'enquête a calculé à partir [des données du MELCCFP](#) le total des matières résiduelles d'ICI en provenance de la région et éliminées au Québec de 2019 à 2023. Elle en a ensuite soustrait le tonnage de matières issues des ICI enfoui au LET d'Hébertville-Station, seul lieu régional pouvant recevoir ces matières. Les résultats corroborent le fait qu'à l'exception des quantités enfouies au LET de St-Thomas, il ne semble pas y avoir d'autres quantités importantes de matières résiduelles des ICI en provenance du Saguenay–Lac-St-Jean éliminées hors de la région.

Comment la RMR concilie-t-elle ces informations avec son hypothèse que de 20 000 à 25 000 tonnes de matières résiduelles, principalement des ICI, pourraient revenir dans la région à l'avenir (DQ4.1, p. 5; Mathieu Rouleau, DT1, p. 164) ?

2. Vous avez précisé que, depuis 2018, les résidus de broyage et de tamisage ainsi que les résidus « fins » de CRD ne sont plus utilisés en recouvrement journalier en raison de leur potentiel à générer des odeurs et que cette interdiction serait maintenue dans le cadre de l'agrandissement (PR3.1, p. 305). Où ces résidus sont-ils éliminés depuis 2018 ?